

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00616 Numéro SIREN : 348 397 035 Nom ou dénomination : 3L
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2021 sous le numéro de dépôt 8243

3 L

SAS au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 371 Chemin de la Banastière
84270 VEDENE
348 397 035 RCS AVIGNON

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE
DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Nous vous indiquons les conventions conclues antérieurement et tacitement reconduites au cours de l'exercice écoulé :

Contrat de travail :

- Il a été conclu en date à VEDENE du 1er Janvier 2017, un contrat de travail à durée indéterminée entre la Société 3L et son Président Monsieur Albert LOPEZ. A ce titre, Monsieur Albert LOPEZ a perçu une rémunération de 46 759 euros au cours de l'exercice écoulé.

- Nous vous rappelons également le contrat à durée indéterminée conclu en date à VEDENE du 1er Octobre 2013 entre notre Société et l'Associée Madame Céline LOPEZ pour ses fonctions d'assistante administrative. A ce titre, Madame Céline LOPEZ a perçu une rémunération annuelle de 13 232 euros au cours de l'exercice dont nous rendons compte.

Location immobilière :

- Il a été conclu en date à VEDENE du 1^{er} Septembre 2018, un bail commercial entre la SCI PAULPIERRE dont Madame LOPEZ Céline et Monsieur Albert LOPEZ sont co-gérants, et la SAS 3L, dont Madame LOPEZ Céline est Associée et Monsieur Albert LOPEZ est le Président. Ledit bail commercial concerne la location d'un terrain avec hangar, situé 371 Chemin de la Banastière à VEDENE. A ce titre, notre société a versé à la SCI PAULPIERRE la somme de 18 000 euros au titre des loyers de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Fait à VEDENE
Le 14 MAI 2021

Le Président
Albert LOPEZ



3 L

SAS au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 371 Chemin de la Banastière
84270 VEDENE
348 397 035 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 mai 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 14 mai,
A 10 heures,

Les associés de la société 3 L se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 371 Chemin de la Banastière 84270 VEDENE.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Albert LOPEZ, en sa qualité de Président de la Société. Madame Céline LOPEZ est désignée comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 Décembre 2020,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

LA
LC

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 154 642.54 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 154 642.54 euros

A titre de dividendes 35 000 euros
Soit 70 euros par action

Le solde 119 642.54 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 264 484.54 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard en septembre 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève

à
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (à ventiler par catégorie d'actions, le cas échéant) euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au Président, qui s'est élevée à un montant de 46 759 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Albert LOPEZ



Le secrétaire
Céline LOPEZ



SAS au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 371 Chemin de la Banastière
84270 VEDENE
348 397 035 RCS AVIGNON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 mai 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 154 642.54 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 154 642.54 euros

A titre de dividendes 35 000 euros
Soit 70 euros par action

Le solde 119 642.54 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 264 484.54 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard en septembre 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire

de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (à ventiler par catégorie d'actions, le cas échéant) euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 mai 2021

***Certifié conforme
Le Président
Albert LOPEZ***





Experts, Conseils & Auditeurs Associés
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Marseille

SAS 3 L

**371 Chemin de la Banastière
84270 VEDENE**

348 397 035 RCS AVIGNON

««« »»»

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

««« »»»

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
Immobilisations	75 524	1 476
Stocks et en cours	12 823	82 828
Créances	405 352	282 070
Disponibilités	205 210	95 505
Comptes de régularisation	598	
TOTAL DE L'ACTIF	699 508	461 878
Capitaux propres (Dont résultat)	307 869 154 643	153 227 33 946
Provisions risques et charges		
Dettes financières	71 751	480
Dettes d'exploitation	319 887	308 172
Comptes de régularisation		
TOTAL DU PASSIF	699 508	461 878

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
Ventes de marchandises Production de l'exercice	1 685 095	1 252 826
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises		
Marge brute de production % CA Production exercice	811 036 48.13	578 747 46.20
Marge brute globale % CA	811 036 48.13	578 747 46.20
Valeur ajoutée % CA	598 339 35.51	395 652 31.58
Excédent brut d'exploitation % CA	216 440 12.84	29 792 2.38
Résultat courant % CA	209 132 12.41	25 036 2.00
Résultat net % CA	154 643 9.18	33 946 2.71

TABEAU DE FINANCEMENT	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
Capacité d'autofinancement	165 953	16 192
Total des ressources	278 916	36 692
Dont emprunts souscrits	79 017	
Total des emplois	127 050	241
Dont investissements	85 359	241
Dont remboursements d'emprunts	7 746	
Variation du fonds de roulement	151 866	36 451
Variation des actifs circulants	53 876	46 055
Variation des dettes d'exploitation	11 715	124 885
Besoins (-) ou dégagement (+) de l'exercice	42 161	78 830
Variation de la trésorerie	109 705	115 282

RATIOS	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
Rotation des stocks (en nombre de jours)	2.88	12.92
Crédit moyen client (en nombre de jours)	73.76	73.95
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	57.00	81.99
Solvabilité à court terme	1.82	1.22
Autonomie financière	0.79	0.50

BILAN AU 31/12/2020

ACTIF

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart %	
Immob.incorporelles nettes				
Immob.corporelles nettes	75 524	1 476	NS	
Immob.financières				
ACTIF IMMOBILISE	75 524	1 476	NS	↗
Stock matières, marchandises	5 950	21 150	71.87-	
Produits finis				
Travaux en cours	6 873	61 678	88.86-	
STOCKS ET EN COURS	12 823	82 828	84.52-	↘
Avances fournisseurs				
Créances clients	392 488	265 351	47.91	
Autres créances	12 864	16 718	23.05-	
Comptes de régularisation	598			
VALEURS REALISABLES	405 950	282 070	43.92	↗
Disponibilités	205 210	95 505	114.87	
ACTIF CIRCULANT	623 983	460 402	35.53	↗
TOTAL GENERAL	699 508	461 878	51.45	↗

PASSIF

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart %	
Capital	7 622	7 622		
Résultat de l'exercice	154 643	33 946	355.56	
Prélèvements, distributions				
Autres fonds propres	145 604	111 658	30.40	
FONDS PROPRES	307 869	153 227	100.92	↗
Provisions réglementées				
Prov.risques et charges				
Subventions				
Emprunts à plus d'un an				
DETTES LONG TERME				→
CAPITAUX STABLES	307 869	153 227	100.92	↗
Emprunts à court terme	70 854			
Avances clients				
Dettes fournisseurs	197 212	228 987	13.88-	
Dettes fiscales et sociales	122 126	79 185	54.23	
Autres dettes	1 446	480	201.31	
Comptes de régularisation				
Concours bancaires				
DETTES COURT TERME	391 638	308 652	26.89	↗
TOTAL GENERAL	699 508	461 878	51.45	↗

INDICATEURS FINANCIERS

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart
Rotation des stocks	2.88	12.92	10.04-
Délai de paiement clients	73.76	73.95	0.19-
Délai de paiement fournisseurs	57.00	81.99	24.99-
Fonds de roulement en jours	48.07	45.39	2.69
Utilisation du fonds de roulement	48.07	45.39	2.69
Trésorerie en jours	42.46	28.56	13.90
Prélèvements / résultat			

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 211	1 211				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	5 929	5 929				
	Installations techniques, matériel et outillage	115 213	40 069	75 144	1 261	73 882	NS
	Autres immobilisations corporelles	4 245	3 865	381	215	166	77.32
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	126 598	51 074	75 524	1 476	74 048	NS
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	5 950		5 950	21 150	15 200	71.87
	En-cours de production de biens	6 873		6 873	61 678	54 805	88.86
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	407 969	15 481	392 488	265 351	127 136	47.91
	Autres créances	12 864		12 864	16 718	3 854	23.05
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	205 210		205 210	95 505	109 705	114.87
	Charges constatées d'avance (3)	598		598		598	
	Total III	639 464	15 481	623 983	460 402	163 581	35.53
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	766 062	66 555	699 508	461 878	237 629	51.45

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 622) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 622	7 622		
	Réserves				
	Réserve légale	762	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	144 842	110 896	33 946	30.61
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	154 643	33 946	120 697	355.56
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	307 869	153 227	154 643	100.92
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	71 271		71 271	
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	480	480		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 212	228 987	31 775	13.88
	Dettes fiscales et sociales	122 126	79 185	42 942	54.23
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	549		549	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	391 638	308 652	82 987	26.89
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		699 508	461 878	237 629	51.45

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

336 351

308 652

Certifié Conforme
[Signature]